EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU de la commune de

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

ID : 061-200068856-20240425-2024_04_085-DE

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 29

Convocation du 17.04.2024 Affichage du 17.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes des Menus suite à la convocation du 17.04.2024, affichée le dix-sept avril 2024.

Etaient présents: Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Patrick en remplacement de M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés: M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDIER Marcel), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés: M DESCHAMPS Michel.

Assistait également: M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.04.085 OPAH SUBVENTION – M BROUTIN CHRISTOPHE

Vu la délibération n° 2018.06.204 du Conseil communautaire de 28 juin 2018 concernant l'approbation et la signature de la convention OPAH 2019-2021,

Vu l'inscription au Budget Principal 2024 des crédits nécessaires,

Vu la fiche de synthèse OPAH, constituant la demande de financement, transmise le 29 mars 2024 par les services du PETR du Perche Ornais en charge du suivi et de l'instruction des dossiers OPAH,

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, les Communautés de Communes soutiennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux lourds, conformément à la convention signée avec l'ANAH.

Dans ce contexte, le dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du ménage suivant est à l'ordre du jour :

NOM Prénom	Commune	Revenus du ménage	Gain énergétique	Eco- matériaux	Montant HT des travaux	Montant subvention CDC demandée
BROUTIN	Longny les	Très	40%	Oui	33 590.16 €	1 000 €
Christophe	Villages	Modeste				

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

ıblió lo



D'accepter la demande de subvention telle que présentée ci-de Sublié le

• D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € pour ce pr Dia 1061-200068856-20240425-2024_04_085-DE Christophe.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président, Emmanuel LE SECQ

des HAUIS du PERCHE